



Sèvre et Maine

11 bis, rue des Malifestes, 44190 Clisson, tél. 02 40 54 03 20

Information Conseil Général



Lila fait sa rentrée avec toujours plus de nouveautés !

Deux **nouvelles lignes**, des **ajustements** de services, un nouveau **pass annuel**, de l'information **en braille dans plus de 600 aubettes**, des **cars à plancher bas**, 40 000 élèves - de la maternelle au lycée - équipés d'un **gilet jaune**, un objectif de **50 aires de covoiturage** déjà atteint... Avec les **3 millions*** de voyages effectués sur les lignes Lila en 2009, le **Conseil général** constate le succès de son réseau de transport et innove cette année encore pour plus de mobilité, d'accessibilité et de sécurité.



Sèvre et Maine

11 bis, rue des Malifestes, 44190 Clisson, tél. 02 40 54 03 20

Information Conseil Général



Attribution de la concession de l'aéroport du Grand Ouest : une décision majeure pour l'avenir de nos territoires, selon Patrick Mareschal

Patrick Mareschal, président du Conseil général et président du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes se félicite de l'annonce du Gouvernement venant de choisir le candidat pressenti à la construction et l'exploitation du futur aéroport constitué autour du groupe Vinci. « Une étape décisive est franchie », estime Patrick Mareschal. Les conditions sont donc réunies pour la poursuite du projet de transfert de l'aéroport vers Notre-Dame des Landes dans le respect des délais et du cahier des charges définis par l'Etat.

« La décision du Ministre Jean-Louis Borloo de retenir le candidat choisi pour rentrer en phase de négociation pour la concession du futur aéroport, s'inscrit dans le processus et le calendrier prévus. C'est **une excellente nouvelle**. Elle témoigne en premier lieu de **la volonté de l'Etat de doter le Grand-Ouest de l'aéroport international qui lui fait aujourd'hui défaut** pour ses liaisons européennes.

Chacun a droit de s'exprimer sur ce transfert, en revanche, il est des contre-vérités qui faut rectifier dès à présent.

□ **Sur le coût du projet d'une part** : Contrairement aux prédictions catastrophistes données par certains, **l'aéroport va être réalisé dans des conditions raisonnables et maîtrisées en termes de coût**. L'enveloppe financière **est parfaitement conforme à l'évaluation de 581 M€** qui en avait été faite en 2006 et 2008. Rappelons que l'investissement se répartit de la façon suivante : 490 M€ pour la plate-forme aéroportuaire et les mesures compensatoires environnementales et 91 M€ pour la desserte routière et les équipements régaliens nécessaires à la sécurité et à la navigation aérienne.

□ **Sur les engagements des collectivités** : Le protocole signé par les Présidents des exécutifs des collectivités le 15 juillet dernier est en **parfaite conformité avec les délibérations prises démocratiquement dans les assemblées concernées**. S'agissant du Conseil général, la délibération, votée lors de l'assemblée du 23 juin 2008 par 56 conseillers généraux dont 47 pour, 6 contre et 3 absentions, stipule que dans le cadre de ses compétences obligatoires relatives à l'aménagement foncier, le transport inter-urbain et le réseau routier départemental, le Département mobilisera les moyens nécessaires, dans des conditions restant à préciser avec l'ensemble des partenaires concernés. L'assemblée départementale a confirmé sa participation au financement de l'opération dans le cas où, après appel d'offres, celle-ci s'avérerait indispensable et pour un montant qu'il appartiendra à l'Assemblée départementale de décider, après négociation avec les financeurs publics. **Il appartiendra donc de nouveau à l'assemblée départementale qui se réunira en octobre prochain** d'approuver ou non les termes du protocole financier signé le 15 juillet prochain.

Plus que jamais, les collectivités locales qui soutiennent le projet sont mobilisées et solidaires. Elles se félicitent de disposer dorénavant, en la personne du concessionnaire, d'un interlocuteur avec qui dialoguer sur l'aménagement de l'aéroport et de sa périphérie. Concessionnaire **composé, entre autre, des partenaires locaux : CCI Nantes-Saint Nazaire et CIFE-ETPO**. En ce qui le concerne, **le Département de Loire-Atlantique sera aux côtés du territoire d'Erdre et Gesvres qui va accueillir l'aéroport, afin de l'aider à intégrer et à tirer bénéfice de cet afflux d'activités et d'emplois.** »

Patrick Mareschal



Sèvre et Maine

11 bis, rue des Malifestes, 44190 Clisson, tél. 02 40 54 03 20

Information Conseil général



Attribution de la concession de l'aéroport du Grand Ouest : (suite)

...

Les chiffres clés du transfert :

- **1 220 ha** de surface de concession dont près du quart consacré à des mesures de préservation et de compensation environnementale (reboisement, espaces agricoles, etc.)
- **581 millions d'euros** de budget, dont 490 M€ correspondant à la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire et 91 M€ correspondant à la maîtrise d'ouvrage de l'Etat (installations de navigation aérienne, route d'accès).
- **47** exploitations agricoles impactées, dont **11** transférées, **toutes** indemnisées dans le cadre d'un protocole Etat / Chambre d'agriculture. A titre de comparaison, on compte aujourd'hui 4 000 ha de terres agricoles délaissées sur Nantes Métropole.
- **6 millions** d'habitants situés dans le bassin de chalandise de l'aéroport (rayon de 2h) ; 1,4 million de salariés et 170 000 entreprises (rayon de 1h15).

A propos du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Aéroport de Notre-Dame-de-Landes :

Créé en 2002, le Syndicat mixte a été constitué pour associer des collectivités territoriales intéressées au projet de création d'un nouvel aéroport pour le Grand-Ouest, et ainsi représenter l'intérêt des populations riveraines et des territoires concernés, à côté de l'Etat, maître d'ouvrage du projet aéroportuaire.

Il regroupe 15 collectivités territoriales et groupements de collectivités (EPCI) répartis en trois collèges :

- *Les Régions Pays de la Loire et Bretagne.*
- *Les Départements de Loire-Atlantique, de Vendée, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.*
- *Les agglomérations et intercommunalités suivantes : Nantes Métropole, Rennes Métropole, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, la Communauté de communes de la région de Blain, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et le SIVU aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes.*

L'objet premier du Syndicat Mixte est de procéder, en partenariat avec l'Etat, à la réalisation des études préalables à la création du nouvel aéroport y compris celles relatives aux infrastructures ferroviaires et routières et à leur diffusion.